Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_134_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-134-2026

Objet : Fédération Ti Ar Vro / Telenn- solde de la subvention de fonctionnement 2026

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Nicole OGER pouvoir à Vincent ALLENO, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_134_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-134-2026

Rapporteur : Monsieur Olivier CHASTEL

Objet : Fédération Ti Ar Vro / Telenn- solde de la subvention de fonctionnement 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération a affiché sa volonté d'encourager les pratiques artistiques et culturelles, de démocratiser l'accès à la culture et de promouvoir la diversité culturelle. L'Agglomération a créé le 1er janvier 2016, l'équipement TI AR VRO – L'ÔTÉ/ CULTURES DE BRETAGNE qui regroupe le siège de la fédération Ti Ar Vro/Telenn et d'autres associations. Dédié aux Cultures de Bretagne, il a pour vocation d'être un lieu de formation, de promotion, de transmission, de ressources...

Par la biais de ces activités auprès de différents publics, la fédération Ti Ar Vro/Telenn participe à renforcer l'identité, l'image et l'attractivité du territoire de l'agglomération et du Pays de Saint-Brieuc et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Forte d'une 30aine d'associations pour 2 000 adhérents, elle organise ou accompagne de nombreux projets auprès de différents publics, dans les domaines de la danse, la musique, les langues bretonnes, le sport, les arts, l'histoire …
Reconnaissant son expertise, Saint-Brieuc Armor Agglomération a confié la gestion de l'équipement TI AR VRO – L'ÔTÉ/ CULTURES DE BRETAGNE à la fédération Ti ar Vro/Telenn. Ce partenariat s'est formalisé par la signature de plusieurs conventions d'occupation du domaine public dont la dernière le 26 novembre 2025 (DC-539-2025).

L'Agglomération s'est engagée à soutenir financièrement la réalisation des objectifs prévus et les moyens de fonctionnement nécessaires.

Dans la convention d'objectifs et de moyens 2026-2029 il est précisé à l'article 4 que l''Agglomération verse chaque année à la fédération Ti Ar Vro/Telenn une subvention d'un montant annuel de 26.500€ :
- 8 000 € pour le poste de coordination,
- 18 500 € pour l'aide au projet culturel et au fonctionnement de TELENN et les dépenses inhérentes au fonctionnement de TI AR VRO – L'ÔTÉ/ CULTURES DE BRETAGNE

Pour permettre à TELENN d'assurer le financement des charges qui lui incombent durant les premiers mois de l'année, un acompte de 12.000 € de la subvention est versé par l'Agglomération en février de chaque année civile. Le solde sera versé au plus tard 1 mois après le vote en Conseil d'Agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_134_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L.2311-7 ;

VU la délibération DB-091-2012 du 26 avril 2012 autorisant la signature de la convention de partenariat entre Saint-Brieuc Agglomération et l'association Telenn,

VU la délibération DB-202-2014 du 26 juin 2014 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la fédération Ti Ar Vro/Telenn,

VU la délibération DB-281-2015 du 17 décembre 2015 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la fédération Ti Ar Vro/Telenn,

VU la délibération DB-370-2018 du 20 décembre 2018 autorisant la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la fédération Ti Ar Vro/Telenn, pour une durée de trois années,
VU la délibération DB-116-2019 du 23 mai 2019 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre SBAA et Telenn,

VU la décision DC-234-2020 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens signée entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Telenn,

VU la délibération DB-044-2022 du 10 mars 2022 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la fédération Ti Ar Vro/Telenn,

VU la délibération DB-203-2025 du 16 octobre 2025 autorisant le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la fédération Ti Ar Vro/Telenn, pou quatre années.

Le Bureau statutaire saisi en date du 11 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE conformément à l'article 4 de la convention d'objectifs et de moyens 2026-2029 passée avec la fédération Ti Ar Vro/Telenn, le versement du solde de la subvention annuelle 2026 pour un montant de 14.500€.

DIT que ce solde est versé en complément de l'acompte de 12.000 € versé à la fédération Ti Ar Vro/Telenn, en février de chaque année civile, permettant d'assurer le financement des charges qui lui incombent durant les premiers mois de l'année.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND